

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 82 09431

⑤ Portière en matière plastique pour véhicule automobile.

⑤ Classification internationale (Int. Cl. ³). B 60 J 5/04.

② Date de dépôt..... 28 mai 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : *Italie, 29 mai 1981, n° 67721 A/81.*

④ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 3-12-1982.

⑦ Déposant : Société dite : FIAT AUTO SPA, résidant en Italie.

⑦ Invention de : Franco Mantegazza.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à une portière en plastique pour véhicule automobile.

Dans le domaine de la construction automobile, il est de plus en plus courant d'utiliser, pour la réalisation de certaines parties de la carrosserie du véhicule, des matières premières telles que les matières plastiques qui permettent d'obtenir certains avantages, par exemple un poids total du véhicule plus faible et une certaine possibilité de recycler ces éléments en matière plastique au moment où ils doivent être remplacés après un certain temps d'utilisation du véhicule.

Malheureusement dans le cas de portières réalisées en matière plastique, il y a un inconvénient qui réside dans le fait que, lors de l'assemblage de ces portières à d'autres éléments et étant donné qu'il est nécessaire de prévoir un certain degré de blocage, les parties en contact cèdent ou, du moins, sont détériorées en raison du faible coefficient de dureté de la matière plastique, de telle sorte qu'il n'est pas possible de garantir une fixation suffisante et fiable de ces éléments.

Ceci se produit en particulier dans le cas du blocage qu'il est nécessaire de réaliser à l'aide des moyens habituels tels que, par exemple, les vis et les écrous, d'une part, entre l'ossature intérieure qui est réalisée dans le cas considéré en matière plastique et la charnière du montant de la carrosserie et, d'autre part, entre cette ossature et la serrure servant à fermer la portière.

L'invention a pour but de réaliser une portière en matière plastique réalisée de manière à pouvoir surmonter les inconvénients précités, et qui sont d'un faible prix de revient et d'une construction facile.

L'invention atteint ce but en réalisant une portière en matière plastique pour véhicule automobile, comportant un revêtement extérieur et une ossature intérieure, ces éléments étant tous deux en matière plastique et fixés l'un sur l'autre de telle sorte qu'ils délimitent entre eux un espace dans lequel est disposée une traverse métallique, cette portière étant caractérisée en ce que la traverse présente à ses deux extrémités deux ailes qui assurent le blocage de

ladite traverse d'un côté sur la charnière de portière qui est fixée au montant du véhicule et de l'autre côté sur la serrure destinée à la fermeture de la portière, ledit blocage étant réalisé à l'aide de moyens de fixation et avec interposition des parois de l'ossature intérieure dont les surfaces sont en contact avec les ailes de la traverse.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en élévation d'une portière suivant l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe suivant la figure 1 de ladite portière.

A la figure 1, on a représenté schématiquement en 2 une portière pour véhicule automobile.

Cette portière comprend, ainsi qu'on peut le voir sur la coupe de la figure 2, un revêtement extérieur 3 réalisé en matière plastique et une ossature intérieure 4, également réalisée dans la même matière, et qui est fixée au revêtement extérieur 3 de manière à former un seul corps avec ce dernier, la fixation étant réalisée par soudage de deux ailes extrêmes 6 et 8 sur la surface intérieure du revêtement 3.

Dans l'espace intermédiaire 10 formé par la fixation de l'ossature 4 sur le revêtement 3, est disposée une traverse 11, réalisée en métal et qui possède une forme à peu près analogue au profil intérieur de ladite ossature, de manière à pouvoir s'accoupler facilement à celle-ci.

Cette traverse 11 est munie de deux ailes d'extrémités 12 et 14 qui sont en contact face contre face avec les surfaces internes de l'ossature au niveau de ces surfaces.

Un orifice de passage 16 est pratiqué dans l'aile 12 et il est disposé suivant un même axe qu'un deuxième et troisième orifice de passage 18 et 20, de même diamètre que l'orifice de passage 12. Les orifices de passage 18 et 20 sont pratiqués respectivement dans

dans l'ossature 4 et dans une ferrure à oeil 22 qui est accouplée à l'une des extrémités d'un étrier 24, ladite ferrure étant susceptible de pivoter par rapport à l'étrier 24 qui est fixé sur un montant latéral 26 solidaire de la carrosserie du véhicule.

5 La tige d'une vis 28 est engagée dans les orifices de passage alignés 16, 18 et 20 de telle sorte qu'elle s'étend au-delà de la surface interne de l'aile 12 de la traverse 11, par une certaine partie de sa longueur filetée sur laquelle est visé un écrou 30 qui assure le blocage simultané de la traverse 11 sur l'ossature intérieure
10 4 et sur la ferrure 22.

Un orifice de passage 32 est pratiqué dans l'aile 14 et il est disposé suivant un même axe qu'un deuxième orifice de passage 34 et qu'un trou traversant 36 de même diamètre que l'orifice de passage 32.

15 L'orifice de passage 34 est pratiqué dans l'ossature 4 et le trou traversant 36 dans une serrure 38 destinée à coopérer avec une gâche 40 fixée sur un montant central 42 solidaire de la carrosserie du véhicule.

20 La tige d'une vis 44 est engagée dans le trou 36 de la serrure et dans les orifices de passage 34 et 32 qui sont alignés, de telle sorte qu'elle s'étend au-delà de la surface interne de l'aile 14 de la traverse 11, par une partie de sa longueur filetée sur laquelle est vissée un écrou 46 qui assure le blocage simultané de la traverse 11 sur l'ossature intérieure 4 et sur la serrure 38.

25 Ainsi qu'il ressort de façon évidente, le blocage de la serrure et de la ferrure de la charnière sur la portière est réalisé de telle manière que les parois en matière plastique soient encastrées entre des surfaces métalliques en garantissant ainsi une fixation suffisante.

30 Bien entendu, l'invention n'est pas limitative et l'homme de l'art pourra y apporter des modifications sans sortir pour cela du domaine de l'invention.

RE V E N D I C A T I O N

Portière en matière plastique pour véhicule automobile, comportant un revêtement extérieur (3) et une ossature intérieure (4), ces éléments étant tous deux en matière plastique et fixés l'un sur l'autre de telle sorte qu'ils délimitent entre eux un espace dans lequel est disposée une traverse métallique (11), cette portière 5 étant caractérisée en ce que la traverse (11) présente à ses deux extrémités deux ailes (12, 14) qui assurent le blocage de la dite traverse d'un côté sur la charnière de portière (22, 24) qui est fixée au montant (26) du véhicule et de l'autre côté sur la serrure (38) 10 destinée à la fermeture de la portière, ledit blocage étant réalisé à l'aide de moyens de fixation (28, 30 et 44, 46) et avec interposition des parois de l'ossature intérieure (4) dont les surfaces sont en contact avec les ailes (12, 14) de la traverse (11).

FIG. 1

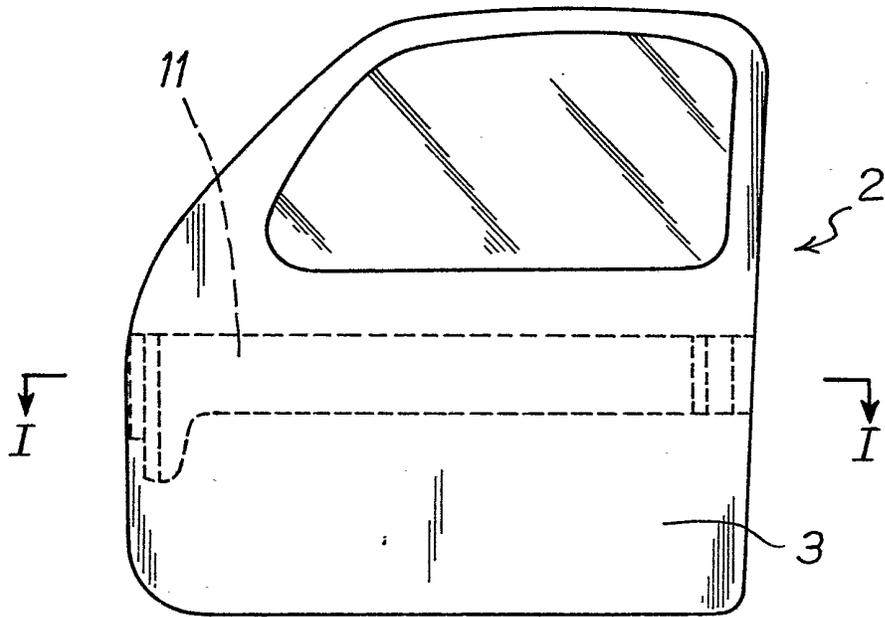


FIG. 2

